

CAPL B des 22 et 23 novembre 2012

Liste d'aptitude de C en B :

La déclaration liminaire des représentants CGT Finances Publiques est accessible sur le site départemental à l'adresse suivante : <http://www.resoo.com/cgt31-impots-tresor/cgi-bin/resoopage.pl?984>.

Les réponses à la déclaration liminaire

En réponse aux déclarations liminaires des O.S., la Direction par son représentant, président de la CAPL, M.EXPERT, conteste le constat des syndicats d'un **dialogue social en berne** en mettant en avant un calendrier chargé de rencontres avec les O.S. Hélas, ces rencontres ne se traduisent pas par des réponses aux revendications du personnel.

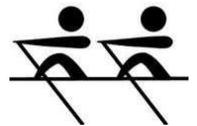
Quant à l'**opacité du mode de sélection** des dossiers faite dans la Haute-Garonne, la Direction oppose la possibilité donnée aux agents de demander la fiche de synthèse rédigée par le chef de service. Elle propose, l'année prochaine de développer la communication sur ce point.

Elle rappelle, par ailleurs, que d'ici le 5 décembre seront fixés les postes spécifiques destinés, par des règles d'affectation plus souples, à pourvoir des postes dans des sites déficitaires.

La CGT regrette le **manque d'information sur la réforme de la notation**, sur l'impact qu'elle aura sur la sélection par Liste d'Aptitude. Le nouveau dispositif devrait être connu début 2013.

Au cours des débats, les élus CGT se sont attachés à ne pas opposer les collègues entre eux mais à démontrer la qualité des dossiers présentés.

La question des salaires a maintes fois été évoquée. Si aujourd'hui les personnels postulent pour l'accès au grade supérieur par voie de la liste d'aptitude, c'est non seulement pour une reconnaissance professionnelle mais aussi pour avoir une meilleure rémunération, qui plus est à quelques mois du départ à la retraite. Ce à quoi la Direction répond que l'agent en fin de carrière n'est pas écarté pour raison d'âge mais n'est pas prioritaire : la promotion n'est pas une reconnaissance d'un travail d'agent C.



Dans son projet, la Direction avait classé 28 agents en catégorie « excellent » (18 FGP,10FF) et 30 agents dans la catégorie « Très Bon » (15 FGP,15FF) sur 214 postulants (dont 138 en FGP et 76 en FF).

Les critères de sélection présentés par la Direction reposent :

- sur le dossier qui doit révéler l'ensemble des aptitudes requises. L'agent doit être excellent tout le long de sa carrière, ce qui écarte de fait les agents dont l'ancienneté n'est pas assez importante. Seuls les agents AAP ont une chance d'être sélectionnés.
- la notation des 5 dernières années qui doit traduire les mérites et les aptitudes à exercer les fonctions du corps supérieur.
- le parcours professionnel : l'agent doit démontrer les compétences du cadre B comme la capacité d'adaptation par une mobilité fonctionnelle et géographique, la réactivité face à la mise en place des réformes, intérimis de cadre B, actions en tant que formateur, capacité d'encadrement ...

Toulouse, le 7 décembre 2012

Interventions des représentants des personnels :

Les représentants du personnel ont évoqué 23 dossiers classés « très bons » et 93 dossiers « à revoir » afin d'obtenir l'évolution positive de leur classement.

Au cours de la CAPL , la Direction a ajouté 8 candidats (4 FGP, 4 FF) en « excellent » classés initialement en « très bon », et 10 « Très Bon » (5 FGP, 5 FF) classés initialement « à revoir » . Ce sont donc 36 agents qui sont classés par ordre de mérite par la Direction de la Haute-Garonne et qui seront examinés au niveau national .

Voici le détail des interventions de la CGT et leur résultat.

	CGT	Résultats interventions CGT
« Très Bons »	8	3 dossiers classés excellents
« A revoir »	20	3 dossiers classés très bons
Total	28	6

Votes des organisations syndicales :

Liste « Excellents » : CGT, Solidaires : **contre**, Parité administrative: pour, FO : abstention.

Liste « Très Bons » : CGT, Solidaires, FO : **contre**, Parité administrative : pour.

Liste « A Revoir » : CGT, FO, Solidaires : **contre**, Parité administrative : pour.

Le vote des élus CGT ne vise en aucun cas les collègues qui pourront passer au grade supérieur par liste d'aptitude à l'issue de la CAPN. La CGT a réaffirmé par ce vote, tout l'arbitraire dans ce mode de sélection et revendiqué le remplacement de la liste d'aptitude par un réel examen professionnel.

Bilan CAPL et comparatif avec 2011

	2011			2012		
	Nbre candidatures	Nbre dossiers excellents proposés par CAPL	Décisions CAPN	Nbre candidatures	Nbre dossiers proposés excellents par direction avant CAPL	Propositions après CAPL
Filière Gestion Publique	201	21+1 DISI	26+1DI SI	138	18	22
Filière Fiscale	81	13+1DISI	18+2DI SI	76	10	14
Total	282	34+2 DISI	44+3	214	28	36

Vous trouverez sur le site ULYSSE 31 la liste des collègues concernés avec leur rang de classement en excellent décidé par la parité administrative. **ATTENTION, la liste présentée par la Direction alterne des candidats des deux filières. Les candidatures seront examinées par filière séparée.** La liste des promus sera décidée en CAPN en mars 2013.

Vos représentants CGT se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire :

Maité SERENA, Anne-Marie REVEL, Thierry DELARCHE,

Experts : Boris BEAUDOIN et Alain FRATTINI